



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 28 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt- huit Juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Guy CLÉMENT, Maire.

Présents : Guy CLÉMENT, Simone MESSAOUDI, Thierry BESANCENOT, Nicole ARRIGHI, Christian CARON, Aurélia NOHARET, Thomas REIMLINGER, Magalie OZIL, Thierry TOURRE, Marie-Christine ALLEGRE, Michel COUPÉ, Yves ALLEGRE, Alexandra FONTANA, Pierre DE LA FONTAINE, Françoise PLANTEVIN, Bruno LAURENT, Arlette BOUCHER, Régis OLLIER

Absente : Bernadette COSTES

Secrétaire de séance : Aurélia NOHARET

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, le Maire demande si les comptes rendus des conseils municipaux des 24 Juin et 10 Juillet derniers appellent des observations avant d'être approuvés.

Sur le compte rendu du conseil du 24 Juin 2020, Françoise PLANTEVIN souhaite préciser que si le recours déposé par sa liste a été rejeté par le Tribunal Administratif, ce dernier a aussi débouté la liste sortante de sa demande en dommages et intérêts.

Sur le compte rendu du conseil du 10 Juillet dans la rubrique » informations diverses » Régis OLLIER précise que le 7 septembre 2020 RUOMS ne sera pas ville d'arrivée du tour de France féminin mais du Tour international féminin de l'Ardèche.

Les comptes rendus étant approuvés, après la signature des délibérations, la séance du conseil est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DE LA COMMUNE ET DU CAMPING MUNICIPAL

Pascale RIGAUD présente le budget primitif de la Commune examiné par la commission des finances qui s'est réunie le 21 juillet dernier.

La Section de FONCTIONNEMENT s'équilibre en Dépenses et Recettes à 2 924 862,22 € avec un excédent reporté de 2019 au compte 002 en recettes de 809 042, 40 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 1 760 146,22 € avec un excédent reporté de 2019 au compte 001 de 176 876, 25 € et une affectation de résultat de 2019 au compte 1068 de 672 623, 75 €

Les opérations d'investissement sont présentées dans le détail.

Bruno LAURENT communique 2 factures de l'entreprise REYNOUARD, dont le libellé inexact au moment de l'édition des factures a été modifié. Ces factures concernant la Maison de santé et non le cinéma seront rattachées à l'opération 148 « Maison de santé » et non à l'opération 113 « Extension de réseaux ».

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix et 4 Abstentions, VOTE le budget primitif 2020 de la Commune

Françoise PLANTEVIN tient à préciser que l'opposition n'a pas été associée aux projets d'investissement inscrits au budget primitif de la commune, notamment le projet de médiathèque et qu'ils n'ont pas été étudiés en commissions. De plus les subventions ne sont pas inscrites en recettes. Ces raisons justifient l'abstention de l'opposition.

Le Maire répond que le budget est prévisionnel. Les commissions se réuniront au moment opportun, les membres de l'opposition y seront associés dans la mesure où ils font partie des commissions chargées des projets à venir. Quant aux subventions qui ne sont pas connues à ce jour, elles ne peuvent être inscrites en recettes.

Pascale RIGAUD présente le budget primitif du camping municipal.

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 125 837, 82 € avec un excédent reporté de 2019 au compte 002 de 10 837,82 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 55 479, 33 € avec un excédent d'Investissement reporté de 2019 au compte 001 de 9 501, 19 € et une affectation du résultat de 2019 de 16 000 € au compte 1068.

Il est précisé qu'en raison du COVID et de l'ouverture tardive du camping ainsi que du manque de fréquentation, une subvention d'équilibre de 25 000 € provenant du budget de la commune est prévue en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix 18 POUR , VOTE le budget primitif 2020 du Camping Municipal .

2/ PARTICIPATIONS 2020 DES COMMUNES EXTERIEURES AU FONCTIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Considérant que le montant des dépenses de fonctionnement du groupe scolaire Jean Moulin s'est élevé en 2019 à 186 391.91 € pour 191 élèves soit 975.87€ par enfant.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix 18 POUR

- ARRETE, ainsi qu'il suit, pour l'année 2020 la participation de chacune des communes suivantes :

Communes	Nombre d'enfants X 975.87	Participation
LABEAUME	27	26 348.49 €
PRADONS	24	23 420.88 €
SAMPZON	3	2 927.61€
CHAUZON	17	16 589.79 €
BALAZUC	1	975.84 €
TOTAL		70 262.64 €

- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la mise en recouvrement en 2020 de chacune des participations précitées.

Un accord ayant été passé avec les communes de BEAULIEU et GROSPIERRES , le montant réclamé à ces deux communes est de 650 € par élève..

Une participation de 1950 € sera réclamée à chacune de ces communes soit 3900 €

3/ PARTICIPATIONS 2018 DES COMMUNES EXTERIEURES A L'INVESTISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Considérant que le montant des dépenses d'Investissement du groupe scolaire Jean Moulin s'est élevé en 2019 à 37 778.99 € soit 198 € par enfant

Considérant que les communes extérieures ont accepté de participer aux dépenses d'Investissement dans la limite de 250 € par enfant

Le Conseil Municipal, la majorité des voix 18 POUR

- **ARRETE**, ainsi qu'il suit, pour l'année 2019 la participation de chacune des communes suivantes :

Communes	Nombre d'enfant X 198 €	Participations
LABEAUME	27 x 198	5 346 €
PRADONS	24 x 198	4 752 €
SAMPZON	3 x 198	594 €
CHAUZON	17 x 198	3 366 €
TOTAL		14 058 €

- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la mise en recouvrement en 2019 de chacune des participations précitées.

4/ PARTICIPATIONS 2018 DES COMMUNES EXTERIEURES AU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Considérant que le montant des dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire du groupe scolaire Jean Moulin s'est élevé en 2019 à 144 006.70 € pour 19 338 repas servis soit un prix de revient de 7, 22 € par repas dont 3,37 € restent à la charge de la Commune,

Considérant la liste nominative quotidienne des enfants prenant leur repas au restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 18 POUR

- **ARRETE**, ainsi qu'il suit, pour l'année 2020 la participation de chacune des communes suivantes :

Communes	Nombre de repas X 3.37 €	Participations
----------	--------------------------	----------------

LABEAUME	3458 x 3.37	11 653.46 €
PRADONS	2732 x 3.37	9 206.84
SAMPZON	348 x 3.37	€
CHAUZON	1941 x 3.37	1 172.76 €
		6 541.17€
TOTAL		28 574.2 €

-CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la mise en recouvrement en 2020 de chacune des participations précitées.

5/ AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX CRÉATION DE TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à différentes réunions de chantier pour la création des toilettes publiques Place de la République, des modifications ont été envisagées.

Une première modification concerne l'entreprise FRANCIOLI Titulaire du LOT N° 2 Cabine intégrable qui ne réaliserait pas une partie de la fourniture initialement prévue, cette dernière serait confiée à l'entreprise SERRE titulaire du LOT N°3 Plomberie.

Il s'agit en fait d'un reversement de prestation d'une entreprise à une autre, permettant la réalisation des travaux par une seule entreprise et de permettre les travaux d'alimentation et de vidange avant la pose du carrelage.

L'entreprise FRANCIOLI avait prévu des urinoirs pour 2 142 €HT sans percement et l'entreprise SERRE peut les fournir à 2 060 € HT avec un matériel identique et en réalisant l'ensemble de la pose.

De plus, il a été décidé d'installer deux séparations et un lavabo qui n'avaient pas été prévus ce qui représente une plus value de 470 €.

Sur le lavabo, l'entreprise SERRE propose une variante pour un robinet à déclenchement électronique ce qui représente une plus-value de 265.30 € HT.

Le marché de base de l'entreprise SERRE était de 860 € HT. Il passe à 2 780 € HT . Le marché de l'entreprise FRANCIOLI est diminué de 2 142 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 18 POUR APPROUVE l'avenant N° 1 en plus-value pour le LOT N° 3 Plomberie – Titulaire du Marché : Entreprise SERRE

APPROUVE l'avenant N° 1 en moins-value pour le LOT 2 Cabine intégrable – Titulaire du marché : Entreprise FRANCIOLI

6/ AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX CRÉATION DE TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire informe que le nouveau Conseil Municipal doit procéder au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat. Le Maire est président de droit du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix 18 POUR

- APPROUVE la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS suivants : Nicole ARRIGHI – Marie-Christine ALLEGRE – Bernadette COSTES – Arlette BOUCHER en tant que membres du conseil municipal et Maryse SERRET – Arlette DEANAZ – Agnès BORIE et Claude JOUVE, en tant que non membre.

QUESTIONS DIVERSES

La commune a acheté une parcelle de terrain Rue Olivier de Serres aux consorts DENIS, afin d'en faire un parking.

Il est signalé le stationnement permanent de certains véhicules et qu'il faudrait prévoir des dispositions pour éviter ce stationnement abusif.

Fin de la séance à 23 H 00

Le Maire,
Guy CLÉMENT

